



- **Cérémonie du 14 juillet**

Cette année, la cérémonie du 14 juillet est organisée par la commune de Gerbamont à 10h30.
Rassemblement à 10h15 sur le parking de la mairie de Gerbamont.

- **Donne réfrigérateur**

La commune donne en l'état, un réfrigérateur fonctionnel de plus de 20 ans. Marque Liebherr largeur 75cm, profondeur 70cm hauteur 1.80m. Se faire connaître en Mairie avant le 10 juillet si intéressé.



- **Précipitations à Sapois**

Monsieur Michel CLAUDE nous transmet un comparatif des relevés pluviométriques sur la commune, depuis 2018 à ce jour, pour les six premiers mois de l'année : **2018** 682 mm sur 90 jours / **2019** 612 mm sur 88 jours / **2020** 611 mm sur 81 jours / **2021** 786 mm sur 93 jours / **2022** 495 mm sur 71 jours / **2023** 544mm sur 66 jours / **2024** 886 mm sur 107 jours / **2025** 502 mm sur 64 jours / **2026** 543 mm sur 73 jours.

- **Info manifestation**

Pour information, la 18^{ème} édition de l'Infernal Trail, qui se déroulera du 10 au 13 septembre 2026, traversera la commune.

- **CCHV : livraison d'eau pour les habitants non raccordés au réseau en cas de pénurie d'eau**

La Communauté de Communes des Hautes Vosges propose la livraison de citerne d'eau pour les habitants de son territoire, non raccordés au réseau d'eau ; voir la procédure à suivre pour les habitants concernés en pièce-jointe.

- **CCHV : prolongation des horaires adaptés**

L'aménagement des horaires des agents de la Communauté de Communes des Hautes Vosges est prolongé jusqu'au 11 juillet 2026 inclus.

Collecte des ordures ménagères : les bacs doivent être présentés à la collecte la veille du jour de ramassage à partir de 19h00 et disposés de manière à faciliter leur prise en charge par les équipages, avec les poignées tournées vers la rue.

Déchèteries de La Bresse, Le Syndicat et Saulxures-sur-Moselotte : ouvertes en continu de 7h00 à 13h30 sauf le dimanche.

- **CCHV : navettes estivales à La Bresse et sur la route des Crêtes**

Plus d'informations sur le site de la Communauté de Communes : <https://www.cchautesvosges.fr/vivre/transport-de-personnes/les-navettes-estivales>



PROCEDURE DE LIVRAISON D'EAU POUR LES HABITANTS NON RACCORDES AU RESEAU EN CAS DE PENURIE D'EAU

Le changement climatique influe sur le cycle naturel de l'eau et réduit les ressources hydriques.

Au vu de la hausse des températures et de longues périodes sans précipitations plus régulières la Communauté de Communes des Hautes Vosges propose la livraison de citerne d'eau pour les habitants de son territoire, non raccordés au réseau d'eau.

La procédure à suivre pour les habitants concernés est la suivante :

Article 1 : La demande :

Le formulaire « demande de livraison », présenté en annexe 1 devra être complété et retourné à la Communauté de Communes par mail à l'adresse contact@cchautesvosges.fr ou directement au siège de la Communauté de Communes (24 rue de la 3^{ème} DIA – 88310 CORNIMONT).

Le formulaire de demande devra être complété et retourné à la Communauté de Communes au minimum **48h avant le jour de livraison**.

Article 2 : Les jours de livraison :

La livraison pourra être effectuée les lundis et jeudis uniquement sur rendez-vous, en fonction de la disponibilité des services techniques.

Le réservoir devra être accessible.

En cas d'absence du propriétaire, une personne devra accompagner les agents communaux ou intercommunaux jusqu'au réservoir.

Article 3 : Utilisation de l'eau

L'eau ainsi livrée par citerne n'est plus considérée comme potable. Par conséquent, son utilisation doit être exclusivement **réservée aux usages domestiques, hors usages alimentaires** (boissons et préparation des aliments)

Article 4 : Précautions à prendre

Lors du retour du débit normal de la source privée, il est très fortement conseillé au propriétaire de réaliser un nettoyage complet et une désinfection de son réservoir et de ses conduites situées en aval. En effet, la diminution des débits d'eau peut générer une augmentation des contaminations microbiologiques et le transvasement de l'eau de la citerne au réservoir privé peut également engendrer des contaminations par décollement des dépôts.

Une analyse d'eau auprès d'un laboratoire agréé pourrait également être réalisée par le propriétaire à l'issue de cette période d'étiage.

Article 5 : Facturation

La livraison ou mise à disposition d'eau sera facturée au tarif unique de 40 € HT par m³.

Une facture vous parviendra afin de régler cette prestation auprès de la trésorerie.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LIVRAISON D'EAU

A Déposer minimum 48h avant le jour de livraison :

- Par courriel à l'adresse : contact@cchautesvosges.fr
- Par courrier à l'adresse : CC des Hautes Vosges – 24 rue de la 3^{ème} DIA – 88310 CORNIMONT

En cas d'absence du propriétaire, une personne devra être présente lors de la livraison d'eau

NOM / PRENOM		
ADRESSE DU DEMANDEUR		
TELEPHONE		
ADRESSE COURRIEL		
ADRESSE CONCERNEE PAR LA LIVRAISON		☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location ☐ Autre (précisez)
QUANTITE DEMANDEE (en m3)		

☐ J'ai pris note qu'après transport par citerne, **l'eau ainsi livrée n'est plus considérée comme potable.** Par conséquent, l'utilisation de cette eau est exclusivement réservée aux usages domestiques (toilettes, douches), **hors usages alimentaires (boisson et préparation des aliments).**

☐ J'ai pris note et j'accepte que la livraison ou mise à disposition d'eau me soit facturée au tarif unique de 40 € HT par m3.

Date et signature valant acceptation et commande